



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 26 MAI 2020

Procès-verbal

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;

Mme C. LECOMTE, M. K. MITRI, M. L. TURBANG, M. D. LAFORGE, Mme A. LAMESCH, Echevins;

M. A. EVEN, Mme A-C. GOFFINET, M. J-M. TRIFFAUX, Mme M. NEUBERG, MM. R. GAUDRON, M. SAINLEZ, H. MANIGART, M. LAQLII, D. KARENZO, P. KIAME, Mme M. BLEROT, MM. M. KERGER, R. GIGI, Mme G. FROGNET, MM O. WALTZING, Ph. LANDRAIN, Mme M. DE GREEF, M. J-M. LAMBERT, Mme V. WAGNER, Melle P. SCHMIT, M. P-Ph. BALON, Conseillers;

M. A. DEWORME, Président du C.P.A.S

M. C. LECLERCQ, Directeur général.

Excusés : Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Conseillère communale

Ordre du jour

1. En présence de l'auteur de projet, A.3 : Restauration du lavoir de Viville. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.5**
2. Approbation du cahier spécial des charges pour les travaux de pré-terrassement de la zone de fouille Numéro 1 et pose de micropieux dans le cadre du réaménagement de l'Espace Léopold d'Arlon..... **p.5**
3. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.6**
- 3 bis. Proposition de Motion du Conseil communal contre l'enfouissement de déchets radioactifs en Province de Luxembourg.....**p.6**
4. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.....**p.6**

5. Confirmation des arrêtés du Bourgmestre des 16 et 18 mai 2020 relatifs à l'interdiction de visite aux résidents des maisons de repos ou de soin et des centres pour personnes handicapées en période de crise sanitaire CORONAVIRUS COVID-19.....**p.10**
6. Ratification de la Motion pour un soutien financier régional suite aux répercussions de la pandémie du CORONAVIRUS COVID-19 sur les marchés publics des pouvoirs locaux.....**p.10**
7. Approbation des nouvelles dispositions concernant la démarche « Zéro Déchet ».....**p.10**
8. Ratification de la décision du Collège communal de commander des masques et de les distribuer gratuitement à la population.....**p.10**
9. Confirmation du règlement-redevance relatif à la distribution de masques aux citoyens.....**p.10**
10. Intercommunale IMIO : Approbation des points repris dans l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2020.....**p.11**
11. Approbation du compte communal 2019.....**p.11**
12. Marché de travaux : Rehaussement et réhabilitation de taques. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.12**
13. Travaux : Modification du réseau d'alimentation en eau de la SWDE dans le cadre du réaménagement de la place et du parc Léopold – Phase 2 – Approbation du devis de la SWDE et de la dépense.....**p.13**
14. Marché de services : Végétalisation des cimetières. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.13**
15. Finalisation du Cadastre de l'égouttage. Approbation de la Convention avec Idelux-Eau, de la planification des opérations sur 3 ans et du financement de la partie curage.....**p.13**
16. Cession à la zone de secours de l'ensemble des infrastructures des services d'incendie appartenant à la Ville d'Arlon.....**p.14**
17. Création d'une zone 30 dans le centre du village de Waltzing.....**p.14**
18. Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Création de deux passages pour piétons N850 – rue Halbardier – rue des Violettes.....**p.14**
19. Approbation de l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville d'Arlon et l'asbl Creative Wallonia Engine dans le cadre du projet « CréaShop-ville ».....**p.14**
20. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Guides et Scouts d'Arlon » pour l'année 2018.....**p.15**
21. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Guides et Scouts d'Arlon » pour l'année 2019.....**p.15**
22. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Royale Harmonie la Stockemoise » pour l'année 2019.....**p.15**

23. Octroi d'une subvention au Royal Office du Tourisme d'Arlon pour l'organisation de la fête de la musique qui se déroulera le 20 juin 2020.....**p.15**
24. Octroi d'une subvention au Comité Provincial de football pour l'acquisition de trophées portant le blason de la Ville d'Arlon.....**p.15**
25. Octroi d'une subvention au Rotary Club pour l'organisation d'une soirée « Info-Professions » au Hall Polyvalent de la Ville d'Arlon.....**p.15**
26. Octroi d'une subvention à l'asbl « ENEO », mouvement social des aînées pour l'organisation d'une journée intitulée « Ensemble à l'ère des écrans » qui se déroulera le 5 mai 2020.....**p.16**
27. Octroi d'une subvention à l'asbl « Complexe Sportif de la Spetz » aux fins de remplacer l'éclairage de la piscine.....**p.16**
28. Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl « Juddu » relatif à un appel aux dons suite à l'épidémie de COVID-19 au Sénégal.....**p.16**
29. Octroi d'une subvention à l'asbl « Nocturnales » pour l'organisation d'un spectacle « Le Voyage des Mages » qui pourrait être présenté du 19 au 22 décembre 2020.....**p.16**
30. Approbation du don d'un tableau de Marie-Madeleine Gérard représentant « L'Arétin ».....**p.16**
31. Approbation du compte de l'exercice 2019 pour Weyler.....**p.17**
32. Approbation du compte de l'exercice 2019 pour Saint-Donat.....**p.17**
33. Approbation du compte de l'exercice 2019 pour Saint-Martin.....**p.17**
34. Approbation du compte de l'exercice 2019 pour Toernich.....**p.18**
35. Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2020-2021 à l'Académie des Beaux-Arts.....**p.18**
36. Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2020-2021 à l'Académie de Musique.....**p.19**
37. Réunion d'information à destination du Conseil communal sur les plans de pilotage des écoles communales de la deuxième vague.....**p.19**
38. Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2020-2021 à l'Enseignement.....**p.19**
39. Octroi d'un pécule de vacances aux agents pensionnés pour l'année 2020.....**p.19**
40. Concession de service public relative à l'exploitation d'un service de crèche dans l'immeuble communal dit « Maison Feller » à Waltzing, rue du Beau Site, 25 – Approbation, du cahier des charges.....**p.20**
41. Concession de service public relative à l'exploitation du funérarium communal à Arlon, rue de Diekirch – approbation du cahier des charges.....**p.20**

42. Approbation de la convention de bail avec l'asbl « Le Tremplin » portant sur l'immeuble sis avenue Victor Tesch 75 à Arlon.....**p.20**

43. Approbation de la convention de gestion relative à l'ancienne école communale de Sampont sise rue du Muselbur 3 à Hachy.....**p.20**

Urgences

Octroi de chèques shopping.....**p.20**

Application du congé parental Corona aux agents statutaires.....**p.21**

Intercommunale ORES Assets : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2020.....**p.21**

Huis-clos

44. Ratification des congés accordés aux enseignants pour l'année scolaire 2019-2020**p.23**

45. Ratification des disponibilités pour cause de maladie des enseignants pour l'année scolaire 2019-2020.....**p.23**

46. Ratification de la désignation d'institutrices maternelles temporaires dans le cadre du Français Langue d'Apprentissage pour le mois de janvier 2020.....**p.23**

47. Ratification de la désignation d'institutrices maternelles temporaires pour l'année 2019-2020.....**p.24**

48. Ratification de la désignation d'institutrices primaires temporaires pour l'année 2019-2020.....**p.25**

49. Ratification de la désignation de maîtres de psychomotricité temporaires pour l'année 2019-2020.....**p.25**

50. Ratification de la désignation à titre temporaire de chargé(e)s de cours du niveau secondaire et supérieur et du personnel administratif pour l'année scolaire 2019-2020.....**p.26**

51. Ratification de la désignation à titre temporaire de chargé(e)s de cours du niveau secondaire et supérieur pour l'année scolaire 2019-2020.....**p.27**

52. Ratification de la demande de prolongation au-delà de la pension, introduite par une chargée de cours pour la section « Technicien en comptabilité ».....**p.28**

53. Ratification de la démission d'un coordinateur qualité.....**p.28**

54. Désignation d'un chef de service administratif faisant fonction.....**p.28**

55. Désignation d'un chef de service faisant fonction au service entretien.....**p.28**

56. Prolongation de la désignation d'un chef de division au Département Technique.....**p.29**

57. Prolongation de la désignation d'un brigadier faisant fonction au service Cimetières.....**p.29**
58. Prolongation de la désignation d'un contremaître faisant fonction au service bâtiments.....**p.29**
59. Décision d'interjeter appel du jugement du Tribunal de 1^{ère} instance du 15 janvier 2020 relatif à l'affaire opposant la Ville d'Arlon à la S.A. MEDIAPUB (exercice d'imposition 2017).....**p.29**
60. Approbation de l'accord transactionnel à intervenir entre la Ville d'Arlon et Madame Caroline Bultreys.....**p.29**
61. Autorisation d'ester en justice : recours en annulation contre le permis d'urbanisme ayant pour objet la démolition d'une ancienne ferme avec dépendance et la construction d'un immeuble de huit appartements (dossier de M.-J THINES)**p.30**
62. Asbl Hall Polyvalent : Remplacement de deux membres représentant la Ville d'Arlon pour assister aux assemblées générales.**p.30**

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, ouvre la séance publique à 19 heures et 5 minutes.

+ + +

1. TRAVAUX COMMUNAUX - En présence de l'auteur de projet, A.3 : Restauration du lavoir de Viville. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSPP/20-1954 et le montant estimé du marché "Restauration du lavoir de Viville", établis par l'auteur de projet, A.3 Atelier d'Architecture Arlonais, Rue de l'Hydrion, 50 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 30.583,30 € hors TVA ou 37.005,79 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 5 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 124/723-60/20201017.

2. TRAVAUX COMMUNAUX - Approbation du cahier spécial des charges pour les travaux de pré-terrassement de la zone de fouille Numéro 1 et pose de micropieux dans le cadre du réaménagement de l'Espace Léopold d'Arlon.

Le Conseil communal décide, par dix-huit voix pour, neuf voix contre (M. A. EVEN, M. J.-M. TRIFFAUX, Mme M. NEUBERG, Mme P. SCHMIT, M. R. GAUDRON, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme M. DE GREEF, Mme V. WAGNER) et une abstention (M. J.-M. LAMBERT) :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PO/20-1977 et le montant estimé du marché "Travaux de pré-terrassment de la Zone de fouille n°1 et pose de micropieux dans le cadre du réaménagement de l'Espace Léopold", établis par l'auteur de projet, l'A.M. HEBBELINCK Pierre - L'Arche Claire - MS-A Bureau d'Architectes, Rue Fond Pirette, 43 à 4000 Liège. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 303.237,55 € hors TVA ou 366.917,44 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60/2016/20164016 pour les travaux en surface et article 42402/731-60/2018/20184041 pour le parking souterrain.

Article 4 : De transmettre aux pouvoirs subsidants la présente délibération et les documents du marché.

3. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 20 février 2020.

3 bis. ADMINISTRATION GENERALE - Proposition de Motion du Conseil communal contre l'enfouissement de déchets radioactifs en Province de Luxembourg.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De réclamer du Gouvernement Fédéral qu'il mette sans délai un terme à la consultation publique censée se dérouler du 15 avril 2020 au 13 juin 2020 sur le projet de plan de l'ONDRAF relatif au stockage géologique des déchets nucléaires les plus radioactifs, en raison de l'absence de transparence des conditions de lancement de cette enquête et des difficultés de l'organiser efficacement dans le respect des intérêts légitimes des populations et pouvoirs locaux concernés ;
- **D'en demander l'annulation tout en conservant les réponses apportées à cette enquête publique ;**
- De transmettre cette motion du Conseil communal au Directeur général de l'ONDRAF et à la Ministre fédérale de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable dans les meilleurs délais et de requérir auprès de ces derniers, d'être informé de toutes les procédures liées au choix de la destination finale des déchets de haute activité et/ou de longue durée.

4. ADMINISTRATION GENERALE - Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de polices suivantes :

- Le 12 février 2020 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Poste, rue Etienne Lenoir et rue de l'Esplanade à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'impétrants (phase préparatoire parking Léopold), en date du 14.02.2020 à 07h00 au 12.03.2020 à 18h00.
- Le 13 février 2020 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules dans le village de Weyler, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'un vide-dressing, en date du 17.05.2020.
- Le 17 février 2020 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Caserne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des 'Faaschtebournen' 2020, en date du 01.03.2020 de 08h00 à 14h00.
- Le 17 février 2020 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules au Hall Polyvalent – Parcs des Exposants à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des évaluations externes 2020, en date des 18, 19, 22 et 23.06.2020 de 07h00 à 18h0.
- Le 17 février 2020 : pour régler le stationnement des véhicules à la Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de l'opération Pièces Rouges 2020, en date du 17.03.2020 de 10h00 à 14h00.
- Le 20 février 2020 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue du Marché-aux-Légumes et place du Docteur Hollenfeltz à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du 12^{ème} anniversaire de l'Insomnia, en date du 31.07.2020 à 18h00 au 01.08.2020 à 08h00.
- Le 21 février 2020 : pour régler la circulation des véhicules Vallée des Trois Moulins à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un souper organisé par le Cercle de Guirsch asbl, en date du 21.03.2020 à 19h00 au 22.03.2020 à 02h00.
- Le 21 février 2020 : pour régler la circulation des véhicules à la rue des Capucins, 37-39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 08.02.2020 à 07h00 au 10.02.2020 à 18h00.
- Le 21 février 2020 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 98 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 06.12.2020 de 07h00 à 17h00.
- Le 21 février 2020 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à la Grand Rue à Arlon, de façon ponctuelle en raison de travaux divers, placement d'un container, en date du 17.02.2020 et du 31.12.2020.
- Le 21 février 2020 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 20.02.2020 à 07h00 au 21.02.2020 à 18h00.
- Le 21 février 2020 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue du Marché au Beurre, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 15 février 2020 de 09h00 au 16 février 2020 à 20h00.
- Le 21 février 2020 : pour régler le stationnement des véhicules et la circulation des

- piétons à la rue Zénobe Gramme, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 02.03.2020 de 08h00 à 17h00.
- Le 21 février 2020 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Général Molitor, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 18.02.2020 de 07h00 à 18h00.
 - Le 21 février 2020 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Général Molitor, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 18.02.2020 de 07h00 à 18h00.
 - Le 21 février 2020 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue des Déportés à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation rue Paul Reuter Phase 3, en date du 24.02.2020 au 27.03.2020.
 - Le 21 février 2020 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons à la rue Frédérique Lenger, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 26.02.2020 à 07h00 au 28.02.2020 à 18h00.
 - Le 21 février 2020 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, à la rue Joseph Netzer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et manœuvre camion, en date du 21.02.2020 de 07h00 à 17h00.
 - Le 21 février 2020 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, à la rue Joseph Netzer à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et manœuvre camion, en date du 21.02.2020 de 07h00 à 17h00.
 - Le 21.02.2020 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Viville, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 24.02.2020 de 08h00 à 18h00.
 - Le 21 février 2020 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Déportés à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de trottoir rue des Déportés, en date du 24.02.2020 au 27.03.2020.
 - Le 24 février 2020 : réglementant la circulation des véhicules sur le tronçon de voirie situé devant le Hall Polyvalent d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du salon Jardi+ organisé par l'ACIA, en date du 04.03.2020 à 08h00 au 09.03.2020 à 16h00.
 - Le 24 février 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue François Boudart au niveau du n°4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 02.03.2020 à 07h30 au 06.03.2020 à 17h00.
 - Le 24 février 2020 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue de Berlaymont, rue de la Gendarmerie, rue du Duché et rue de Grass à Sterpenich, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la 7^{ème} édition d'un vide-grenier à Sterpenich, en date du 29.03.2020 de 04h00 à 22h00.
 - Le 26 février 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Potier, rue des Tourbières, rue de la Chapelle, et rue Albert Henckels à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la 18^{ème} édition de la brocante annuelle de Sampont 2020, en date du 14.06.2020 de 05h00 à 22h00.

- Le 03 mars 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville, en raison d'assurer le bon déroulement des 42èmes festivités carnavalesques 2020 organisées par l'asbl Arlon-Carnaval, en date du 09.03.2020 à 07h00 jusqu'au 24.03.2020 à 18h00.
- Le 05.03.2020 : réglementant la circulation des véhicules rue du Lingenthal à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'opération 'Batraciens, coup de pouce', en date du 15.03.2020 à 07h00 au 30.04.2020 à 07h00.
- Le 09.03.2020 : réglementant la circulation ainsi que la limitation de vitesse des véhicules sur une partie de la N4 depuis l'entrée du camping, route de Bastogne jusqu'au carrefour avec la rue Georges Pratt à Arlon, en raison d'un événement organisé par la concession Billia-Emond, en date du 13.03.2020 de 13h30 jusqu'à fin de manifestation.
- Le 09 mars 2020 : réglementant la circulation des véhicules rue G. Prat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du jumping annuel 2020 de Bonnert organisé par le Club équestre 'Le Corral', en date du 02 mai 2020 à 08h00 au dimanche 03.05.2020 à 21h00.
- Le 10 mars 2020 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du montage et du démontage d'une exposition à l'ancien Palais de Justice, en date du 26.03.2020 de 14h00 à 19h00 et du 05.04.2020 de 17h00 à 20h00.
- Le 13 mars 2020 : interdisant le stationnement des véhicules rue du Général Molitor, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 16.03.2020 à 07h00 au 18.03.2020 à 18h00.
- Le 17 mars 2020 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin de la Rentertkapell à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de bétonnage à la rue des Frênes, en date du 17.03.2020 de 08h00 à 12h00.
- Le 17 mars 2020 : interdisant le stationnement des véhicules à la rue Scheuer, 11 à 6700 Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de pose de container, en date du 17.03.2020 à 09h00 au 31.03.2020 à 18h00.
- Le 19 mars 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la route de Bouillon devant le n°3 à Arlon, sur une distance de 15 mètres, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de dérangement téléphonique.
- Le 02 avril 2020 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules sur le territoire de la commune d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de marquages routiers, du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- Le 03 avril 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Sesselich en face du n°62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un préau, en date du 08.04.2020 à 07h00 au 10.04.2020 à 17h00.
- Le 20 avril 2020 : réglementant la circulation des véhicules rue Léon Castilhon, en face du n°42 à 46, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de voirie, en date du 16.04.2020 à 07h00 à fin de travaux.

- Le 20 avril 2020 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Neufchâteau, du n°32 à 34, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordements, en date du 17.04.2020 à 07h00 au 22.04.2020 à 18h00.
- Le 29 avril 2020 : réglementant la circulation des véhicules sur le tronçon de voirie entre la route de Neufchâteau (RN40) et la rue des Tilleuls, ainsi que sur la route de Neufchâteau (RN40) à Arlon, en date du 23 avril 2020 à fin des mesures COVID-19.

5. ADMINISTRATION GENERALE - Confirmation des arrêtés du Bourgmestre des 16 et 18 mai 2020 relatifs à l'interdiction de visite aux résidents des maisons de repos ou de soin et des centres pour personnes handicapées en période de crise sanitaire CORONAVIRUS COVID-19.

Le Conseil communal décide, par vingt-sept voix pour et une abstention (Mme G. FROGNET), de confirmer les arrêtés du Bourgmestre des 16 et 18 avril 2020 relatifs à l'interdiction, jusqu'au 03 mai 2020 inclus, de visites aux résidents des maisons de repos ou de soin et des centres pour personnes handicapées en période de crise sanitaire CORONAVIRUS COVID-19.

6. ADMINISTRATION GENERALE - Ratification de la Motion pour un soutien financier régional suite aux répercussions de la pandémie du CORONAVIRUS COVID-19 sur les marchés publics des pouvoirs locaux.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, après avoir pris connaissance de la Motion, décide de la ratifier.

7. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation des nouvelles dispositions concernant la démarche « Zéro Déchet ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : De prendre acte de la décision du Collège communal du 23 mars 2020 approuvant la démarche Zéro Déchet suite aux nouvelles dispositions de l'AGW modificatif du 18 juillet 2019.

8. ADMINISTRATION GENERALE - Ratification de la décision du Collège communal de commander des masques et de les distribuer gratuitement à la population.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de confirmer la commande de masques en tissu passée par le Collège communal en vue de leur distribution gratuite à la population.

9. ADMINISTRATION GENERALE - Confirmation du règlement-redevance relatif à la distribution de masques aux citoyens.

Le Conseil communal décide, par dix-neuf voix pour et neuf abstentions (M. A. EVEN, M. J-M. TRIFFAUX, Mme M. NEUBERG, M. R.GAUDRON, M. M.LAQLII, Mme G.FROGNET, Mme M. DE GREEF, Mme V.WAGNER, M. J-M. LAMBERT) :

De confirmer le règlement-redevance adopté par le Collège communal en date du 27 avril 2020 formulé comme suit :

Article 1 :

Il est établi, pour les exercices 2020, une redevance de trois euros sur la distribution d'un masque en tissu.

Article 2 :

Les montants dus sont payables au comptant.

Sur demande, une facture sera établie en cas de commande groupée. Dans ce cas, la redevance est payable dans les 60 jours calendrier.

A défaut de paiement de la facture dans le délai de 60 jours calendrier, conformément à l'article L 1124-40 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le débiteur sera mis en demeure par courrier recommandé. Les frais administratifs inhérents à cet envoi seront mis à charge du redevable et s'élèveront à 8 euros. Ce montant sera ajouté au principal sur le document de rappel et sera également recouvré par la contrainte prévue à cet article.

En cas d'inapplicabilité de l'article L1124-40 du CDLD, le recouvrement s'effectue devant les juridictions civiles compétentes

Le montant réclamé sera majoré des intérêts de retard au taux légal à dater de la mise en demeure du redevable.

Article 3:

Les réclamations doivent être introduites à l'attention du Collège communal, rue Paul Reuter 8 à 6700 ARLON par écrit, motivées et par envoi recommandé dans un délai de 60 jours calendrier qui suit la date d'envoi de la facture.

Un accusé de réception sera envoyé par le Collège communal dans les 15 jours calendrier de la réception de la réclamation

La décision du Collège communal sera rendue dans les 60 jours calendrier de la réception de la réclamation, sera notifiée au redevable par courrier recommandé

Article 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faite conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 5 :

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle

10. ADMINISTRATION GENERALE - Intercommunale IMIO : Approbation des points repris dans l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2020.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'approuver tous les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire d'IMIO du 29 juin 2020 tel que repris ci-dessus ;

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision ;

De transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO dans les plus brefs délais.

11. FINANCES COMMUNALES - Approbation du compte communal 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Art. 1er

D'arrêter, comme suit, les comptes de l'exercice 2019 :

<i>Bilan</i>	ACTIF	PASSIF
	283.823.371,91 €	283.823.371,91 €

Compte de résultats	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RESULTAT (P-C)
Résultat courant	50.372.285,64 €	52.933.209,51 €	2.560.923,87 €
Résultat d'exploitation (1)	57.792.804,64 €	65.517.189,80 €	7.724.385,16 €
Résultat exceptionnel (2)	3.030.767,54 €	1.172.665,56 €	-1.858.101,98 €
Résultat de l'exercice (1+2)	60.823.572,18 €	66.689.855,36 €	5.866.283,18 €

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	59.340.668,96 €	17.108.818,40 €
Non Valeurs (2)	1.168.632,11 €	0,00 €
Engagements (3)	51.980.197,50 €	27.130.412,89 €
Imputations (4)	51.059.861,26 €	12.227.430,29 €
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	6.191.839,35 €	-10.021.594,49 €
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	7.112.175,59 €	4.881.388,11 €

Art. 2

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

12. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de travaux : Rehaussement et réhabilitation de taques. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSPP/20-1955 et le montant estimé du marché "Rehaussement et réhabilitation de taques d'égouts". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. le montant estimé, global sur 2 ans, s'élève à 110.000,00 € hors TVA ou 133.100,00 € TVA 21% comprise, soit un montant annuel estimé à 55.000,00 € hors TVA ou 66.550,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 3 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 877/745-51/20208010 et qui sera prévu au budget extraordinaire de l'exercice suivant.

13. TRAVAUX COMMUNAUX - Travaux : Modification du réseau d'alimentation en eau de la SWDE dans le cadre du réaménagement de la place et du parc Léopold – Phase 2 – Approbation du devis de la SWDE et de la dépense.

Le Conseil communal décide, par 22 voix pour et six abstentions (M. R. GAUDRON, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme M. DE GREEF, M. J.-M. LAMBERT, Mme V. WAGNER)

Article 1er : D'approuver le devis de la SWDE relatif à la modification du réseau d'alimentation en eau de la SWDE dans le cadre du réaménagement de la place et du parc Léopold et de la construction d'un parking souterrain sous la place Léopold – phase 2 pour un montant 67.092 € HTVA augmentés des frais généraux de 12,25%, soit un montant total de 75.310,77 € HTVA ou 91.126,03 € TVAC.

Article 2 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 421/731-60/2016/20164016.

Article 3 : De transmettre la présente délibération à la SWDE pour dispositions à prendre.

14. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de services : Végétalisation des cimetières. Approbation des conditions et du mode de passation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSPP/20-1956 et le montant estimé du marché "Végétalisation de cimetières d'Arlon". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.957,38 € hors TVA ou 50.768,43 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, avec consultation de 5 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 878/721-60/20208015.

15. TRAVAUX COMMUNAUX - Finalisation du Cadastre de l'égouttage. Approbation de la Convention avec Idelux-Eau, de la planification des opérations sur 3 ans et du financement de la partie curage.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le principe de finaliser le cadastre de l'égouttage d'Arlon.

Article 2 : D'approuver la convention proposée par IDELUX Eau pour rencontrer cet objectif.

Article 3 : D'approuver le montant global estimé à 258.865,00 € HTVA et le phasage proposé sur trois années consécutives.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2020, article 877/124-02 et qui sera également inscrit au budget ordinaire des exercices 2021 et 2022.

16. BIEN COMMUNAUX - Cession à la zone de secours de l'ensemble des infrastructures des services d'incendie appartenant à la Ville d'Arlon.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'approuver le principe de la cession à titre gratuit à la Zone de Secours, des infrastructures du SRI telles que figurant au plan de mesurage précité.
- Décide de préciser à la zone de secours que les œuvres et collections (drapeaux, casques, auto pompes, ...) resteront la propriété de la Ville d'Arlon et demande qu'un étiquetage adéquat soit effectué sur ceux-ci

17. CIRCULATION ROUTIERE - Création d'une zone 30 dans le centre du village de Waltzing.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête :

Article 1er: une zone dans laquelle la vitesse est limitée à 30 km/h est délimitée comme suit:

Rue du Rhin: avant son carrefour avec la rue des fermes;

Rue Saint Mathias: à hauteur de l'immeuble n°3;

Chemin de la Renterkapell: à hauteur de l'immeuble n°15;

Rue du Pannebourg: avant son carrefour avec la rue de l'Eifel;

Rue du Lingenthal: avant son carrefour avec la rue du Steinchen;

Rue du Beau site: au mitoyen de l'immeuble n°52 et de l'immeuble n°46.

Article 2: un rétrécissement de voirie sera créé aux environs de l'immeuble n°12 de la rue du Rhin;

Article 3: une chicane sera créée aux environs de l'immeuble n°11 de la rue du Ponceau; les dispositifs seront espacés de 20 mètres;

18. CIRCULATION ROUTIERE - Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Création de deux passages pour piétons N850 – rue Halbardier – rue des Violettes.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er: Remet un avis positif sur le projet de règlement complémentaire sur la police de la circulation routière de la Région wallonne concernant la création de deux passages pour piétons sur la route n°N850 aux PK 0.595 et 0.950;

Article 2 : Le présent avis sera transmis à la Région Wallonne – Direction des routes du Luxembourg.

19. SERVICE ECONOMIQUE - Approbation de l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville d'Arlon et l'asbl Creative Wallonia Engine dans le cadre du projet « CréaShopville ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'approuver l'avenant à la convention de partenariat fixant les modalités de l'appel à candidatures et d'octroi des subsides, à signer entre la Ville d'Arlon et l'asbl Creative Wallonia Engine représentant la Wallonie.

20. FINANCES COMMUNALES : SUBVENTIONS - Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Guides et Scouts d'Arlon » pour l'année 2018.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2018 de l'asbl des Guides et Scouts d'Arlon d'un montant de 198,32€.

21. FINANCES COMMUNALES : SUBVENTIONS - Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Guides et Scouts d'Arlon » pour l'année 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2019 de l'asbl des Guides et Scouts d'Arlon d'un montant de 202,41€.

22. FINANCES COMMUNALES : SUBVENTIONS - Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Royale Harmonie la Stockemoise » pour l'année 2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2019 de l'asbl Royale Harmonie la Stockemoise d'un montant de 2.093,72€.

23. FINANCES COMMUNALES : SUBVENTIONS - Octroi d'une subvention au Royal Office du Tourisme d'Arlon pour l'organisation de la fête de la musique qui se déroulera le 20 juin 2020.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter la subvention de 3.000€ euros au comité des Royal Office du Tourisme d'Arlon.

24. FINANCES COMMUNALES : SUBVENTIONS - Octroi d'une subvention au Comité Provincial de football pour l'acquisition de trophées portant le blason de la Ville d'Arlon.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents:

- Décide d'octroyer une subvention de 3.600€ euros au Comité Provincial de football ;
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 764/33203-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2020 ;
- Décide que la liquidation est autorisée à la réception des pièces justificatives pour un montant de 3.600€.

25. FINANCES COMMUNALES : SUBVENTIONS - Octroi d'une subvention au Rotary Club pour l'organisation d'une soirée « Info-Professions » au Hall Polyvalent de la Ville d'Arlon.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter ce point à une séance ultérieure

26. FINANCES COMMUNALES : SUBVENTIONS - Octroi d'une subvention à l'asbl « ENEO », mouvement social des aînées pour l'organisation d'une journée intitulée « Ensemble à l'ère des écrans » qui se déroulera le 5 mai 2020.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter ce point à une séance ultérieure

27. FINANCES COMMUNALES : SUBVENTIONS - Octroi d'une subvention à l'asbl « Complexe Sportif de la Spetz » aux fins de remplacer l'éclairage de la piscine.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Décide d'octroyer un subside extraordinaire de 12.371,52 € à l'ASBL Complexe Sportif de la Spetz pour le remplacement de l'éclairage de la piscine ;

Décide d'autoriser la liquidation du subside de 12.371,52 € à l'ASBL Complexe Sportif de la Spetz.

28. FINANCES COMMUNALES : SUBVENTIONS - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl « Juddu » relatif à un appel aux dons suite à l'épidémie de COVID-19 au Sénégal.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1000€ à JUDDU ASBL relatif à un appel aux dons suite à l'épidémie virale COVID-19 au Sénégal ;
- Que la subvention est engagée sur l'article 164/332-02(subside pour actions de coopération) du service ordinaire du budget 2020 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention de 1000 €.

29. FINANCES COMMUNALES : SUBVENTIONS - Octroi d'une subvention à l'asbl « Nocturnales » pour l'organisation d'un spectacle « Le Voyage des Mages » qui pourrait être présenté du 19 au 22 décembre 2020.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'octroyer une subvention de 25000 euros à Nocturnales ASBL pour l'organisation d'un spectacle « Le Voyage des Mages» qui pourrait se dérouler du 19 au 22 décembre 2020 ;
- Décide que Le subside de 25000€ ainsi que l'article budgétaire seront prévus lors de la prochaine modification budgétaire ;
- Décide que la liquidation du subside sera autorisée après l'approbation de la modification budgétaire et réception des pièces justificatives.

30. DEPARTEMENT DES MUSEES - Approbation du don d'un tableau de Marie-Madeleine Gérard représentant « L'Arétin ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Marque son accord sur le don à la Ville d'Arlon de l'huile sur toile de Marie-Madeleine Gérard représentant l'Arétin,
- Demande à MM. les Bourgmestre et Directeur général de bien vouloir signer la convention de don jointe au rapport,
- Charge M. David Colling du suivi, et notamment de transmettre le dossier au Collège provincial et au gouvernement pour accord.

31. FABRIQUES D'ÉGLISES - Approbation du compte de l'exercice 2019 pour WEYLER.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de WEYLER pour l'exercice 2019:

Recettes ordinaires totales	10.599,38€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	10.033,42€
Recettes extraordinaires totales	7.827,22€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	7.827,22€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.776,46€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6.847,13€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	18.426,60€
Dépenses totales	9.623,59€
Résultat comptable EXCEDENT	8.803,01€

32. FABRIQUES D'ÉGLISES - Approbation du compte de l'exercice 2019 pour SAINT-DONAT.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le compte de la Fabrique d'église de Saint-Donat pour l'exercice 2019:

Recettes ordinaires totales	131.804,72€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	119.976,82€
Recettes extraordinaires totales	6.657,10€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	3.434,48€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	28.245,49€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	79.080,74€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	3.222,62€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	138.461,82€
Dépenses totales	110.548,85€
Résultat comptable EXCEDENT	27.912,97€

33. FABRIQUES D'ÉGLISES - Approbation du compte de l'exercice 2019 pour SAINT-MARTIN.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'approuver Les modifications ci-dessus;

D'approuver le compte de la Fabrique d'église de Saint-Martin pour l'exercice 2019 comme suit:

Recettes ordinaires totales	126.809,37€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	103.724,39€
Recettes extraordinaires totales	38.516,59€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	21.982,33€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	30.361,05€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	91.034,31€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	16.534,26€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	165.325,96€
Dépenses totales	137.929,62€
Résultat comptable EXCEDENT	27.396,34€

34. FABRIQUES D'ÉGLISES - Approbation du compte de l'exercice 2019 pour TOERNICH.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'approuver Les modifications ci-dessus;

D'approuver le compte de la Fabrique d'église de Toernich pour l'exercice 2019 comme suit:

Recettes ordinaires totales	6.035,02€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	5.775,76€
Recettes extraordinaires totales	6.704,28€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	6.704,28€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.692,99€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	3.516,44€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
Recettes totales	12.739,30€
Dépenses totales	6.209,43€
Résultat comptable EXCEDENT	6.529,87€

35. ACADEMIE DES BEAUX-ARTS - Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2020-2021 à l'Académie des Beaux-Arts.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, déclare vacants les emplois de l'Académie des Beaux-Arts comme suit :

- Professeur des arts du feu pour la spécialité céramique : 8 périodes
- Professeur de recherches graphiques et picturales pour la spécialité peinture : 6 périodes
- Professeur de volumes pour la spécialité sculpture : 8 périodes
- Professeur de formation pluridisciplinaire : 4 périodes
- Professeur d'image imprimée pour la spécialité photographie : 9 périodes

36. ACADEMIE DE MUSIQUE - Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2020-2021 à l'Académie de Musique.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, déclare vacants, pour l'année scolaire 2020-2021, les emplois subventionnés de l'Académie de Musique comme suit :

DOMAINE DE LA MUSIQUE :

- Professeur d'accordéon chromatique : 2 périodes.
- Professeur d'art lyrique : 1 période.
- Professeur d'alto : 1 période.
- Professeur de violon : 5 périodes.
- Professeur de formation musicale : 13 périodes.
- Professeur de flûte traversière : 11 périodes.

37. ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Réunion d'information à destination du Conseil communal sur les plans de pilotage des écoles communales de la deuxième vague.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'instaurer une commission thématique sur les plans de pilotage vague 2 des écoles communales.

38. ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Déclaration des emplois vacants pour l'année scolaire 2020-2021 à l'Enseignement.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, déclare vacants les emplois de l'enseignement fondamental comme suit :

PRIMAIRE

- 0 période d'instituteur primaire
- 0 période de maître de seconde langue
- 0 période de maître de morale
- 0 période de religion catholique
- 0 période de maître de religion islamique
- 0 période de maître de religion protestante
- 3 périodes de religion orthodoxe
- 0 période de maître d'éducation physique
- 0 période de cours de philosophie et de citoyenneté
- 2 périodes de dispense

MATERNEL :

- 0 période d'institutrice maternelle
- 5 périodes de maître de psychomotricité

39. PERSONNEL COMMUNAL - Octroi d'un pécule de vacances aux agents pensionnés pour l'année 2020.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder un pécule de vacances aux agents communaux pensionnés sur base des instructions reprises sur le site de l'administration des pensions.

Un pécule de vacances sera accordé aux bénéficiaires d'une pension de retraite inférieure à 2.350,35 euros brut en mai 2020 ainsi qu'aux bénéficiaires d'une pension de survie inférieure à 1.880,28 euros brut en mai 2020.

Ce pécule s'élève à 361,15 euros pour un ménage et 270,86 euros pour un isolé.

Un complément de pécule de vacances de 491,01 euros pour un ménage et 409,50 euros pour un isolé sera accordé aux bénéficiaires d'une pension inférieure à 768,05 euros brut au 1er janvier 2020.

40. SERVICE JURIDIQUE - Concession de service public relative à l'exploitation d'un service de crèche dans l'immeuble communal dit « Maison Feller » à Waltzing, rue du Beau Site, 25 – Approbation, du cahier des charges.

Le Conseil communal décide, par vingt-deux voix pour et six voix contre (M. R. GAUDRON, M. M. LAQLII, Mme G. FROGNET, Mme M. DE GREEF, Mme V. WAGNER, M. J-M. LAMBERT), d'approuver le cahier des charges pour l'exploitation d'une structure communale adaptée aux besoins spécifiques d'un service de crèche à Waltzing, rue du Beau Site, 25.

41. SERVICE JURIDIQUE - Concession de service public relative à l'exploitation du funérarium communal à Arlon, rue de Diekirch – approbation du cahier des charges.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, Décide d'approuver le projet de cahier des charges relatif à la mise en concession du funérarium communal à Arlon, rue de Diekirch.

42. SERVICE JURIDIQUE - Approbation de la convention de bail avec l'asbl « Le Tremplin » portant sur l'immeuble sis avenue Victor Tesch 75 à Arlon.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le projet de convention de bail de l'immeuble sis Avenue Victor Tesch, 75 à Arlon, entre la Ville d'Arlon et l'ASBL « le Tremplin ».

43. SERVICE JURIDIQUE - Approbation de la convention de gestion relative à l'ancienne école communale de Sampont sise rue du Muselbur 3 à Hachy.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le projet de convention de gestion relative à l'ancienne Ecole Communale de Sampont.

URGENCE : Octroi de chèques shopping.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'urgence pour ce point et arrête comme suit le règlement communal sur l'octroi de chèques shopping aux différents ménages d'Arlon.

Article 1

Il est accordé pour l'exercice 2020 à tous les ménages inscrits au service de la population de la Ville d'Arlon en date du 14 mai 2020, plusieurs chèques shopping d'une valeur faciale de 10€ chacun.

Le nombre de chèques attribués par ménage est :

Ménage d'1 ou 2 personnes : 2 chèques

Ménage de 3 personnes : 3 chèques

Ménage de 4 personnes et plus : 5 chèques

Article 2

Les chèques shopping sont à utiliser exclusivement dans un commerce « partenaire » repris dans la liste établie par la Ville d'Arlon en date du 18 mai 2020 et cela avant le 31 décembre 2020.

Article 3

Les chèques ne seront en aucun cas remboursés directement au ménage.

Les chèques shopping sont à déposer par le commerce « partenaire » avant le 15 janvier 2021 au service de la Recette rue Paul Reuter, n°8 à 6700 Arlon. Le Directeur financier effectuera le remboursement en espèce ou sur le compte bancaire du commerce.

URGENCE : Application du congé parental Corona aux agents statutaires.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'urgence pour ce point.

Article 1er : Le personnel statutaire de la Ville d'Arlon bénéficie, dans les mêmes conditions et suivant les mêmes règles que le personnel contractuel, du congé parental corona tel que prévu par l'Arrêté royal de pouvoirs spéciaux n°23 du 13 mai 2020 pris en exécution de l'article 5, § 1, 5°, de la loi du 27 mars 2020 accordant des pouvoirs au Roi afin de prendre des mesures dans la lutte contre la propagation du coronavirus covid-19(II) visant le congé parental corona, dont les dispositions sont reproduites ci-après et font partie intégrante du statut du personnel.

Article 2 : La présente délibération produit ses effets le 1er mai 2020. Elle cesse d'être en vigueur à la date à laquelle l'Arrêté royal de pouvoirs spéciaux n°23 du 13 mai en 2020 cesse d'être en vigueur.

Article 3 : Si l'existence du congé parental corona est, par la suite, prolongée par les autorités fédérales, la présente délibération sera automatiquement prolongée dans les mêmes conditions et durée que celles décidées par ces autorités, sauf si le Conseil communal en décide autrement par voie de délibération.

La présente délibération sera soumise à l'approbation de la tutelle.

URGENCE : Intercommunale ORES Assets : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2020.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de marquer son accord sur l'urgence ;
 - Décide d'approuver aux majorités suivantes, les points ci-après, inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 18 juin 2020 de l'Intercommunale Ores Assets ;
1. Présentation du rapport annuel 2019, en ce compris le rapport de rémunération
 2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 :
 - Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation
 - Présentation du rapport du réviseur
 - Approbation des comptes statutaires d'Ores Assets arrêtés au 31 décembre 2019 et de l'affectation du résultat
 3. Décharge aux administrateurs pour l'année 2019
 4. Décharge au réviseur pour l'année 2019
 5. Affiliation de l'intercommunale IFIGA
 6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés
 7. Modifications statutaires
 8. Nominations statutaires

La commune/Ville reconnaît avoir pris connaissance de tous les documents qui devaient être mis à disposition dans le cadre de cette procédure décisionnelle.

- De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération

La délibération contenant le mandat impératif et le vote de la Commune/Ville doit parvenir au Secrétariat d'Ores Assets au plus tard le 15 juin 2020 à l'adresse suivante : infosecretariates@ores.be .

Copie de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale précitée.

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
clôture la séance publique à 23 heures.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ

V. MAGNUS